



PROCÈS-VERBAL DE LA DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DE SÉNATEURS

(DELIB_2026_22)

PRÉSENTS : Paquerette PEYRIDIEUX, Maire - Annick SAMSON, 1ère Adjointe - Sébastien MARCHEIX, 2° Adjoint - Véronique BAUDRY – Nicole DUFOSSÉ – Jean-Paul MONTILLAUD - Fabienne SAUQUET – Yonnel REVELLAT – Didier MAZEAU – Géraldine FAVEAU – Marie JAUBERT – Hubert LECCHINI, Yoann MARY, Conseillers Municipaux

EXCUSÉS : Sandrine GRANDET (pouvoir à Nicole DUFOSSÉ)
Guillaume HOLIER (pouvoir à Paquerette PEYRIDIEUX)

Madame le Maire rappelle que l'effectif légal de notre Conseil Municipal est de 15 et que 15 Conseillers sont en exercice. De ce fait, trois délégués et trois suppléants doivent être élus pour composer le collège électoral en vu des élections sénatoriales du 27 septembre prochain.

En application de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire a ouvert la séance. Marie JAUBERT a été désignée secrétaire de séance. Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal et dénombré 13 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT3 était remplie.

En application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral a été composé de :
Présidente : Paquerette PEYRIDIEUX, Maire
Conseillers Municipaux les plus âgés : Jean-Paul MONTILLAUD et Annick SAMSON
Conseillers Municipaux les plus jeunes : Hubert LECCHINI et Yoann MARY

Madame le Maire informe que les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués à élire ou sur une liste comportant autant de noms de suppléants.

Après avoir recueilli les candidatures, il est procédé au vote à bulletin secret.

Par 15 voix, sont élus délégués, Paquerette PEYRIDIEUX, Jean-Paul MONTILLAUD et Véronique BAUDRY qui acceptent leur mandat.

Par 15 voix, sont élus suppléants, Géraldine FAVEAU, Sébastien MARCHEIX et Nicole DUFOSSÉ qui acceptent leur mandat.

Aucune observation n'ayant été émise, le procès-verbal a été dressé et clos le 5 juin 2026 à 17h15 et signé par les membres du bureau.

La Secrétaire de séance,

Marie JAUBERT



Le Maire,

Paquerette PEYRIDIEUX